

### Capitale nationale

Je disais que plusieurs témoins avaient comparu devant le comité spécial mixte de la région de la capitale nationale et M. Gallant, qui à cette date était président de la Commission de la capitale nationale, avait déposé un document qu'on appelait: La capitale de demain. On disait à cette date que c'était un document de travail. Quant à moi, je m'opposais à l'axe de développement du côté québécois vers l'ouest seulement, et aussi certains témoins critiquaient ce document disant que la Commission de la capitale nationale semblait axer ses développements dans les deux centre-ville, soit celui d'Ottawa et celui de Hull. Il me semble qu'il y a eu un changement à la Commission de la capitale nationale.

Lorsque M. Juneau, qui en était président, a indiqué que l'impact se ferait surtout vers l'est, soit dans la ville de Gatineau... On peut comprendre pourquoi je suis satisfait de ce changement d'attitude. J'ai l'honneur de représenter ici, à la Chambre des communes, la circonscription de Gatineau. Le centre le plus important de cette circonscription est la ville de Gatineau. Dans une recommandation de la motion le député d'Ottawa-Carleton recommande l'établissement d'un comité spécial mixte. Je partage à ce sujet l'opinion de mon collègue de Hull (M. Isabelle). Je ne suis pas pour un comité spécial mixte, mais je verrais d'un bon œil un nouveau comité de la Chambre des communes. Ou encore, pourquoi ne pas employer les comités permanents que nous avons présentement? Pour expliquer ses prévisions budgétaires, les témoins de la commission de la capitale nationale pourraient comparaître devant le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, ou on pourrait déférer le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale soit au comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales ou à un autre comité qui me vient à l'esprit, celui des prévisions budgétaires en général par exemple.

A la suite d'une entente entre les *house leaders*, on pourrait déférer le rapport annuel à un des ces comités-là. Bien entendu il ne faudrait pas le faire quand les prévisions budgétaires sont étudiées à ces comités, mais comme on le sait, on considère que les prévisions budgétaires, au 31 mai, sont retournées à la Chambre. Alors les membres de ces comités pourraient poser des questions aux représentants de la Commission de la capitale nationale et aussi, à certains moments, demander à d'autres personnes d'ailleurs, soit des représentants de la Communauté régionale de l'Outaouais ou ceux de la municipalité d'Ottawa-Carleton, de comparaître devant le comité pour présenter leurs points de vue et expliquer aux membres de ces comités ce qui, selon eux, prête le flanc à la critique dans les gestes que la Commission de la capitale nationale a posés durant l'année qui est couverte par le rapport annuel.

J'espère, monsieur le président, que le comité que j'ai mentionné au début de mes remarques, qui avait été établi le 7 juillet 1975, et qui a été réinstauré le 13 décembre 1977, sera de nouveau en action. A cause d'événements peut-être anticipés, un certain nombre de membres de ce comité devaient aller à Washington et s'informer sur place de l'opération du district fédéral de Washington. Alors que les choses semblent aller au normal, j'espère, monsieur le président, que les activités de ce comité reprendront, que les membres qui devaient aller à Washington pour se renseigner sur place y iront, et que nous serons en mesure de présenter un rapport au Parlement. Mais pour le faire, monsieur le président, il va falloir que la motion

qui a été déposée allouant seulement 90 jours pour présenter un rapport à la Chambre des communes soit prolongée.

● (1732)

[Traduction]

**Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Gatineau (M. Clermont) a dit que nous avons critiqué les nominations de MM. Drury et Juneau. Il était en fait question de la politisation du rôle du président de la Commission de la Capitale nationale.

M. Juneau est un candidat défait. M. Drury a été député à la Chambre, mais il avait aussi été nommé commissaire des affaires du Nord. Il se trouve qu'il devient maintenant président à temps partiel de la Commission de la Capitale nationale. Nous nous inquiétons du fait que 40 p. 100 de la propriété des terres dans la région...

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Le député a déjà parlé au sujet de la motion, et j'aimerais qu'elle en arrive à son rappel au Règlement.

**Mme Pigott:** Mon point est le suivant: nous ne critiquons pas M. Drury ou M. Juneau personnellement. Nous critiquons la façon dont le gouvernement traite la présidence de la Commission de la Capitale nationale.

**M. Ralph Stewart (Cochrane):** Monsieur l'Orateur, je suis ici à la Chambre depuis presque dix ans, et je suis renversé de voir comment nous agissons. En dépit du fait qu'un grand nombre d'entre nous aient essayé d'apporter des changements en faisant des suggestions, ainsi de suite, nous agissons toujours de la même façon. Je cite en exemple la façon dont on établit l'ordre du jour pour l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Nous n'avons su qu'aujourd'hui que ce sujet allait être abordé. C'est la même chose jour après jour. Voici l'heure réservée aux députés, et nous insistons pour dire que nous allons supprimer une partie de l'ordre du jour ou que nous sauterons certaines questions «à la demande du gouvernement». A la demande du gouvernement, mon œil! C'est l'heure réservée aux députés, non pas l'heure réservée au gouvernement. J'aimerais donc que ceux qui organisent les travaux de la Chambre comprennent cela.

Nous sommes ici dans la Capitale nationale et le sujet abordé est la Commission de la Capitale nationale. Il n'y a à peu près personne dans les tribunes réservées au public. Si les gens de la région savaient que nous discutons de cette question, j'imagine que les tribunes seraient remplies parce que ce sujet suscite beaucoup d'intérêt de la part des gens de la région. Mais comment sauraient-ils que nous discutons de cette question quand nous le savions même pas nous-mêmes? Nous ne l'avons su que cet après-midi.

Nous avons un *Feuilleton* qui est en fait un programme. Toute entreprise ou organisation a son programme. Le nôtre est si vague que les députés ignorent la plupart du temps ce qui se passera au cours de la journée et encore davantage au cours de l'heure des initiatives parlementaires. Le lundi, nous discutons des avis de motion, mais quel sera l'avis de motion abordé tel ou tel lundi? Souvent, nous ne le savons qu'à la dernière minute.